



Remboursement frais de réinscription

Par **azora77**, le **02/04/2012** à **09:24**

Bonjour, nous avons réinscrit nos filles pour l'année prochaine dans une école privée hors contrat. On nous a demandé cela le 6 février. on nous a laissé 11 jours pour nous décider en indiquant qu'au 17 février la somme leur restait acquise. Nous avons payé. Depuis, nous avons changé d'avis et découvert le 18 mars, en relisant le règlement intérieur de l'école que le délais de retractation allait jusqu'au 15 mars ! Nous demandons de suite le remboursement. L'école refuse. Pour nous il y a eu tromperie. Notre conviction concernant le délais de retractation était erronée par la fausse information communiquée en février. Qu'en pensez vous ? Bien cordialement